



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



SIXTY-FIRST MEETING
WASHINGTON, D.C. – APRIL 17, 2000

DC/S/2000-10(F)

April 15, 2000

Allocution de Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre de L'Economie et des Finances
Royaume du Maroc

Au nom du groupe de pays que je représente, je voudrais tout d'abord féliciter M. Horst KOHLER pour sa nomination en tant que nouveau Directeur Général du Fonds monétaire international et lui présenter mes vœux de plein succès. Je voudrais par la même occasion exprimer mon estime et ma reconnaissance à son prédécesseur M. Michel CAMDESSUS qui, 13 années durant à la tête du Fonds, a déployé des efforts louables pour enrichir les travaux de notre Comité et contribuer à la concrétisation de ses initiatives.

La 61^{ème} réunion de notre Comité intervient à un moment où l'économie mondiale renoue avec une croissance forte et retrouve la stabilité après les incertitudes qui planaient encore il y a à peine 6 mois.

Cette croissance et cette stabilité sont dues certes aux efforts d'assainissement déployés par les pays directement touchés par les crises financières des années 1997-1999. Elles sont également dues à la mobilisation de la communauté internationale, notamment des institutions financières multilatérales, qui a grandement contribué à limiter l'impact des crises et à favoriser la reprise dans les pays affectés.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de cette solidarité internationale et souligner la nécessité de maintenir la vigilance pour parer à de tels événements qui déstabilisent les marchés et gênent la croissance mondiale dans son ensemble.

Si la communauté internationale a réussi à relever ce défi, d'autres défis non moins importants restent à relever avec la même détermination.

Le premier défi, me semble-t-il, est la nécessité de faire du système commercial multilatéral un outil d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et un pilier de promotion du développement de nos pays. Il en va de la stabilité et de la durabilité de la croissance à l'échelle mondiale.

Les péripéties qui ont entouré la troisième Conférence Ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle doivent interpeller nos institutions pour œuvrer en faveur d'un système commercial multilatéral plus équitable et prenant suffisamment en considération la dimension du développement. L'élimination des barrières douanières aux exportations des pays les plus pauvres et l'ouverture de nouvelles négociations pour la libéralisation des échanges dans les secteurs où les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif revêtent un caractère urgent. Ces mesures permettront à ces pays de poursuivre leur politique d'ouverture et d'intégration dans leur environnement régional et international et de réaliser leurs objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont un rôle important à jouer à cet égard notamment en renforçant les capacités d'analyse et de négociation des pays en développement.

Le deuxième défi est l'adoption d'une solution durable au problème de la dette. En effet, au sentiment de marginalisation que les pays en développement éprouvent à l'égard du système commercial multilatéral s'ajoute le poids de la dette qui entrave les efforts de développement des pays les moins avancés, mais également d'un certain nombre de pays à revenu intermédiaire.

A ce sujet, nous nous félicitons de l'élargissement de l'initiative PPTTE et de sa réorientation en faveur de la réduction de la pauvreté. Nous appelons toutefois à une plus grande flexibilité dans la mise en application de l'initiative pour mieux répondre aux attentes d'un grand nombre de PMA qui aspirent à un allègement rapide et significatif du fardeau de leur dette.

La communauté internationale a fait preuve d'une grande générosité à ce sujet, et il faut s'en féliciter, d'autant plus que certains pays en

développement eux-mêmes lourdement endettés ont adhéré et contribué de façon significative à cet élan de solidarité.

Si la communauté internationale dans son ensemble est appelée à concrétiser cet élan en prenant en considération l'urgence et la nécessité de l'allègement de la dette des pays concernés, je voudrais cependant souligner que la charge découlant du coût de l'initiative doit être équitablement répartie et ne doit pas peser d'une manière excessive sur les pays en développement créanciers des PPTTE ni entamer la viabilité de certaines institutions telles que la Banque africaine de développement ou l'AID.

La mise à contribution de la BAD au titre du financement de l'initiative PPTTE sans soutien extérieur conséquent risque de compromettre ses opérations futures en faveur des PMA d'Afrique.

Concernant l'AID et pour parer aux difficultés financières que cette institution connaîtrait au-delà de 2005, il convient dès à présent d'envisager de consolider ses ressources et, éventuellement, de faire prendre en charge au moyen de ressources concessionnelles additionnelles une partie de la contribution qu'elle est appelée à apporter.

S'agissant des petits Etats, et bien qu'ils ne constituent pas une catégorie homogène et que la taille d'un pays en termes de population ne préjuge en rien de sa situation économique, ils présentent dans leur majorité un certain nombre de vulnérabilités qu'il convient de prendre en considération.

Les moins développés parmi ces petits Etats sont mono-exportateurs ou très peu diversifiés économiquement et disposent également de faibles capacités institutionnelles et humaines.

Par conséquent, la communauté internationale est appelée à accorder une attention particulière à ces pays ainsi qu'aux pays qui font face à des contraintes similaires pour appuyer leur intégration dans leur

environnement régional et international et stimuler le développement de leurs capacités.

Affronter ces défis dans le cadre d'un élan de solidarité de l'ensemble de la communauté internationale est, plus qu'une nécessité, une obligation morale, car, à défaut, beaucoup de pays risquent de s'enfoncer dans la marginalité et la pauvreté.

Avant de clore cette intervention, je voudrais souligner que face à ces défis, nos institutions multilatérales doivent être plus que jamais saines et viables.

Concernant la BIRD en particulier, il est réjouissant de constater que sa situation financière demeure saine. Cependant, des risques potentiels pèsent encore sur cette institution en raison de la concentration de son portefeuille sur certains gros emprunteurs. Par conséquent, le renforcement de la capacité financière de la Banque pourrait s'avérer nécessaire.

Ce renforcement devrait toutefois être accompagné par :

- une redéfinition de la mission de la Banque en la recentrant sur le développement économique et la réduction de la pauvreté ;
- une répartition équitable des charges entre les pays emprunteurs et les autres pays membres;
- la rationalisation de la gestion de la Banque et l'optimisation de ses interventions.